

Conférence Volleyball Québec

Le 21 juin 2022



Introduction

- Volleyball Québec et ses membres (clubs) ont des liens associatifs qui sont prescrits dans nos règlements généraux.
- L'adhésion des clubs à la fédération vient avec des responsabilités.
- L'adhésion amène aussi des avantages qu'il est bon de rappeler.

Avantages de l'affiliation comme club compétitif



- Droit d'accès de vos équipes aux tournois de Volleyball Québec et de Volleyball Canada.
- Protection de votre structure verticale.
- Accès au programme d'aide à l'engagement des entraîneurs (PAEE).
- Accès aux programmes de soutien ponctuels (fonds de soutien aux événements et fonds de soutien en sport).
- Accès à différents programmes et activités de la fédération (Saute et Frappe, parrainage de camp de minivolley, etc.)
- Accès à la reconnaissance d'un programme Sport-études.

Avantages de l'affiliation comme club compétitif



- Possibilité d'être hôte de tournois ou promoteur de circuits identifiés (CPS ou CRJ) de Volleyball Québec et de Volleyball Canada.
- Possibilité d'être mandataire pour une sélection ou un camp espoir.
- Possibilité d'être hôte de formations d'entraîneurs.
- Reconnaissance de votre club par les instances régionales (URLS, CREM).
- Débouchés pour vos athlètes via la structure espoir-relève-élite.

Avantages de l'affiliation comme club compétitif



- Assurance en responsabilité civile couvrant toutes vos activités régulières réalisées avec des membres individuels et vos activités sanctionnées.
- Assurance en responsabilité des dirigeants et administrateurs.
- Assurances accident couvrant les membres individuels et d'un jour.
- Accès à la sanction d'événement qui permet l'accès au service d'arbitrage fédéré.
- Protection en vertu des différentes règles et politiques de la fédération (ex. : Politique, règles et procédures en matière d'intégrité, Politique de vérification des antécédents judiciaires, etc.)
- Droit de vote à l'assemblée générale annuelle.
- Soutien en cas d'enjeux régionaux.

Affiliation individuelle

- Sensibilisation auprès des clubs à propos de la sanction d'événements depuis quelques années.
- Vérification des bonnes pratiques avec les autres fédérations.
- Le CA a mis à jour la Politique de sanction d'événements.
- Présentation à la Conférence Volleyball Québec 2021.
- Cela a engendré des changements de fonctionnement au sein de votre club.
 - Pourquoi cette démarche et pourquoi c'est important en 2022 ?

Présentation

Me Lise Charbonneau LL.B.

Directrice - Gestion de risques et protection de l'intégrité
Regroupement Loisir et Sport du Québec



REGROUPEMENT
Loisir et Sport
du Québec



Pourquoi le sport fédéré doit-il être fait avec des membres ?

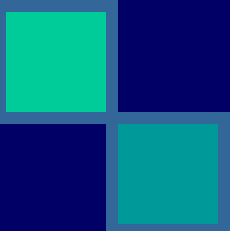


21 juin 2022


Préparé par Me. Lise Charbonneau, ll.b.
Directrice, Gestion de Risque et Protection de l'Intégrité
Regroupement Loisir et Sport du Québec

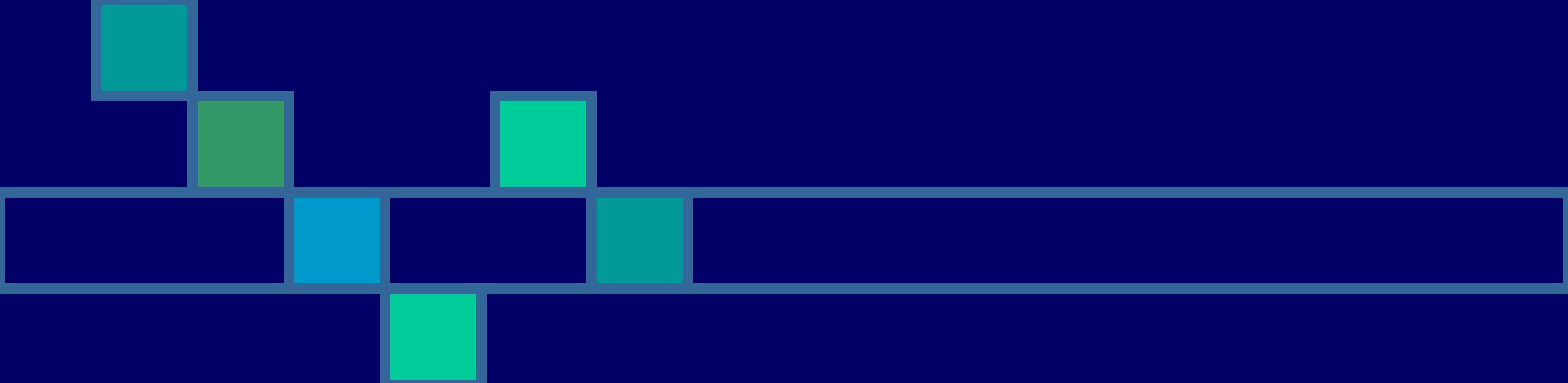


Le sport sain et sécuritaire



Il faut que les participants soient membres pour que la fédération puisse réaliser le mandat de régie du sport qu'elle reçoit du MEQ, notamment :

- 
- ▶ Politique, règles et procédures en matière d'intégrité
 - ▶ Vérification d'antécédents judiciaires
 - ▶ Formation/certification minimale requise



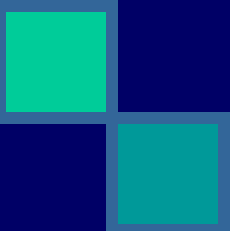
Le programme d'assurance de Volleyball Québec




Serge Roy
Directeur clientèle | Client Executive
BFL Canada, risques et assurances
514-905-4405
sroy@bflcanada.ca

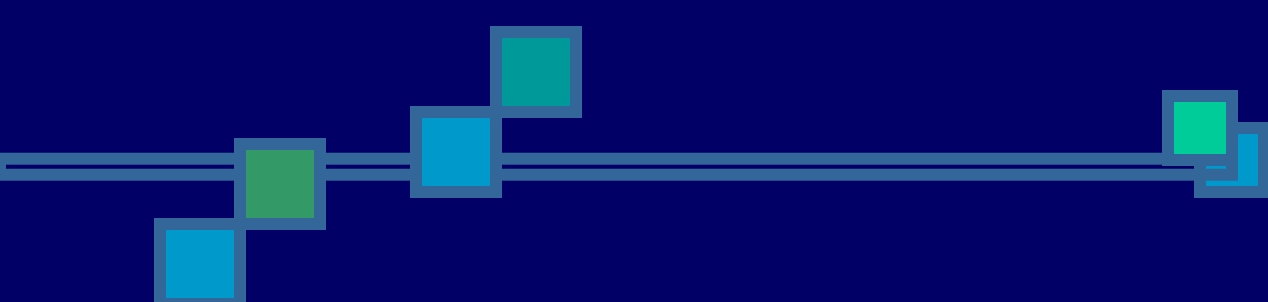


Volleyball Québec et Regroupement Loisir et Sport du Québec




À titre de fédération reconnue par le Ministère de l'Éducation (MEQ), Volleyball Québec adhère au Regroupement (RLSQ) et ainsi, bénéficie des services offerts par le RLSQ, notamment le programme d'assurance pour la fédération et ses membres à but non lucratif (clubs).



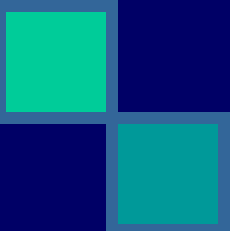



Le programme d'assurance de Volleyball Québec

- Offert par le biais du Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ) - sauf pour l'assurance-accident
 - Couvertures d'assurance offertes:
 - ▶ L'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants
 - ▶ L'assurance responsabilité civile générale
 - ▶ L'assurance-accident
- 



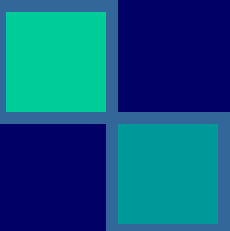
Qui est couvert

- 
- La fédération;
 - Ses instances régionales;
 - Ses instances locales à but non lucratif (clubs);
 - Les employés;
 - Les bénévoles;
 - Les membres de comités;
 - Les administrateurs et dirigeants;
 - Les participants **membres** de la fédération.
- 



Activités couvertes

Les activités couvertes par l'assureur sont celles reconnues et **sanctionnées** par la fédération, et liées à sa mission.



Elles doivent être pratiquées par des participants **membres** de la fédération visée.

Elles doivent avoir été déclarées à l'assureur par le biais de la proposition d'assurance complétée.

Toute activité nouvelle doit recevoir l'approbation de l'assureur.



Compris dans la couverture :

Les tournois et ligues sanctionnés;

Les championnats sanctionnés;

Les cérémonies de remises de prix, trophées, médailles/ galas/ spectacles de fin d'année organisés par le club ou la fédération;


Les activités d'exhibition.



Autres activités couvertes



L'assureur reconnaît les activités accessoires suivantes :

- Les soupers bénéfiques organisés pour amasser des fonds au profit du club, de l'organisme ou de la fédération;
 - Les journées portes ouvertes organisées par un club ou par la fédération, 1 ou 2 fois par année, permettant de faire découvrir les activités ou la discipline pratiquée;
- 

Les levées de fonds organisées par un club ou par la fédération, au profit du club ou de la fédération.

- Attention, pour une « levée de fonds » où l'activité est le volleyball, l'assureur exige que tous les participants soient membres de la fédération.



Activité sanctionnée

L'assureur considère comme étant une activité sanctionnée une activité ou un évènement qui a lieu **conformément à des paramètres clairement définis par la fédération.**

Il peut s'agir notamment :


- de séances d'entraînement;
- matchs;
- tournois;
- ligue;
- formations;
- rencontres;
- jeux, etc.

L'activité que l'on peut décrire comme une composante « normale » du programme d'activités de la fédération ou du club, doit faire partie de ses activités quotidiennes habituelles. Généralement, cette activité ne requiert aucune sanction particulière pour autant que celle-ci implique uniquement des membres individuels de la fédération.

Exemple: Entraînements de l'équipe 16 ans et moins.

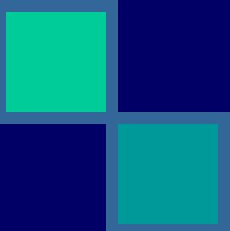


Le membre d'un jour

- C'est un participant qui joint **ponctuellement** une activité sanctionnée par la fédération, autre qu'un évènement « porte ouverte ». Il peut s'agir d'un évènement à l'intention du grand public.
 - Un coût par membre d'un jour (surprime) est exigé par l'assureur. Ce coût est de 0.50\$ par évènement et par participant (membre d'un jour).
 - L'activité à laquelle participe un membre d'un jour doit être conforme et en lien avec les activités usuelles de la fédération. Les mêmes normes de sécurité et d'encadrement propre à la fédération doivent être respectées et faire partie de sa déclaration annuelle à l'assureur.
 - La fédération doit fournir, à chaque trimestre, la liste des activités et des membres d'un jour ajoutés à la couverture par la fédération elle-même et toutes ses instances (régionales ou locales - clubs).
- 




En résumé



Il faut que les participants soient membres pour que la fédération puisse réaliser le mandat de régie du sport qu'elle reçoit du MEQ notamment pour ce qui est du sport sain et sécuritaire.

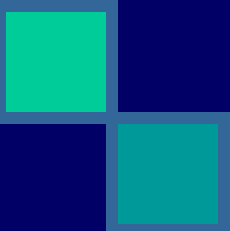
Tout individu doit être membre de la fédération (affilié) pour pouvoir bénéficier de la couverture d'assurance.

Un club, une instance régionale, et la fédération, ne peuvent permettre la participation de non-membres à leurs activités. S'ils le font :

- 
- ils compromettent leur couverture d'assurance en cas de réclamation.
 - ils compromettent la protection du participant en vertu des politiques de la fédération, notamment celle en matière de protection de l'intégrité.




En résumé



Le membre d'un jour est une exception. Un individu qui participe régulièrement à une activité (session de cours/de jeux, etc.) ne peut être considéré comme membre d'un jour « à long terme ».

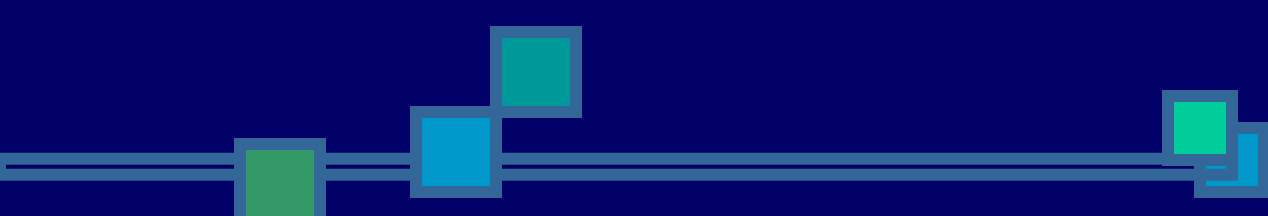
Par exemple: si une session de cours s'étale sur 8 semaines, un participant ne peut pas être considéré « membre d'un jour » à chaque semaine.

Si cette session de cours est considérée comme une activité « normale » d'un club de volleyball, aucun frais de sanction n'est imposé par la fédération pour autant que l'activité implique uniquement des membres individuels de la fédération.

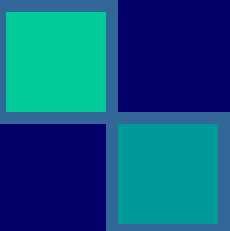




VOS QUESTIONS



Vos personnes-ressources pour le programme d'assurance géré par le RLSQ



Serge Roy
BFL Canada, risques et assurances
514-905-4405
sroy@bflcanada.ca



Lise Charbonneau, ll.b.
Directrice, Gestion de Risque et Protection de l'Intégrité
514-252-3000 poste 3528
lcharbonneau@loisirsport.qc.ca

Sanction et affiliation : Suggestions d'améliorations



- Volleyball Québec doit s'adapter aux exigences de l'assureur liées aux membres d'un jour.
- Suggestions d'améliorations.

Sanction et affiliation : Suggestions d'améliorations



- Création d'une affiliation annuelle de base de « **participant régional** » à 10\$ (5\$ à Volleyball Québec, 5\$ à Volleyball Canada).
- Cela est le droit d'accès à la pratique du sport fédéré (avant d'entrer dans le gymnase comme plusieurs sports dont triathlon, natation, sports cyclistes, soccer, tennis, etc.)
 - o Toute activité réalisée uniquement avec des participants régionaux affiliés individuellement n'a pas à être sanctionnée à la pièce.
 - o Ceci remplace essentiellement l'affiliation joueur de développement (@ 21\$).
 - o Seule la différence est chargée pour atteindre une catégorie d'affiliation supérieure lorsque le/la participant(e) s'inscrit à d'autres activités.

Sanction et affiliation : Suggestions d'améliorations



- Spordle ID vs Spordle One (affiliations individuelles).

Sanction et affiliation : Suggestions d'améliorations



- Toute autre activité ponctuelle qu'organise un club affilié qui inclut des non-membres doit faire l'objet d'une demande de sanction.
 - Hypothétiquement : Couverture annuelle et on ajuste à la fin de l'année est possible.
 - Documenter qui sont les participants et leur nombre demeure nécessaire pour le rapport à l'assureur.
 - Afin de pouvoir donner de la visibilité provinciale à un événement, la date et le lieu sont aussi des données à partager.
 - Un formulaire de sanction demeure donc nécessaire.
 - Pour les clubs compétitifs : Une tranche de base pour un **tournoi** incluse dans l'affiliation annuelle (formulaire requis).

Sanction et affiliation : Suggestions d'améliorations



- « Le sport fédéré, c'est avec des membres ! »
- Sensibilisation en septembre en vue de la prochaine saison...

Questions



Pause



Retour sur la saison 2021-2022

- Retour à la saison de compétition après plus d'un an avec des mesures sanitaires qui ont évolué au cours de la saison.
- Plusieurs semaines d'arrêt.
- Conflits d'horaire avec le scolaire en raison du changement du calendrier scolaire.
 - Fin de saison très chargée pour les joueurs, entraîneurs, arbitres et organisateurs.

Retour sur la saison 2021-2022

- Calendrier 2021-22 (Volleyball Québec a essentiellement maintenu le calendrier prévu, mais le déplacement de certains tournois scolaires a créé des conflits d'horaires) :
 - Le Festival a été décalé la fin de semaine de Pâques pour ajouter une Invitation.
 - Ajout d'Invitations printanières en 14 à 18 ans et moins pour remplacer les tournois de janvier et février qui ont été annulés.
- 14 ans et moins : En féminin, 4 tournois tenus comme prévu, et en masculin, 3 tournois tenus (l'Omnium 14 ans et moins 4x4 a été annulé).
- 15 à 18 ans et moins : Possibilité de faire 4 tournois sur les 5 qui étaient prévus.
- 21 ans et moins et senior : Saison régulière telle que prévue.

Retour sur la saison 2021-2022

- Lieux de compétition
 - Saison très spéciale, infos tardives du MEQ, vraiment difficile de recruter des organisateurs, donc les lieux étaient connus très tard.
 - Les tournois se sont souvent déroulés sur les mêmes sites.
 - Merci spécial au club Essor et Stéphane Martin pour l'organisation de plusieurs tournois.
- Arbitrage
 - Recrutement très difficile en raison du retour après la pandémie.
 - Plusieurs tournois scolaires et civils en même temps.

Retour sur la saison 2021-2022



- Marqueurs

- Étaient de plus en plus un enjeu pour les organisateurs.
- Donc les équipes devront fournir des marqueurs pour la saison 2022-23.
- Marqueurs = quelqu'un qui sait remplir la feuille de match.
- Formation disponible en ligne gratuitement, donc chaque équipe peut préparer son équipe dès le début de saison.
- Pour 2022-23, les marqueurs seront requis lors de matchs pendant lesquels votre équipe n'est pas en action.
- Seulement lors du dernier match à l'horaire, l'hôte devra fournir un marqueur.

Retour sur la saison 2021-2022



- Affiliations
 - Changement pour 2020-21 : Nouvelle plateforme (Spordle).
 - Changement majeur : Le joueur/entraîneur devait s'affilier lui-même sur le site d'inscription.
 - Important que nous fournissions une mise à jour régulière.
- Alignements
 - Changement de plateforme, donc de fonctionnement.
 - Belle collaboration des clubs, MERCI !
- Sondages d'appréciation des tournois
 - Le sondage est envoyé après chaque tournoi (taux de satisfaction des joueurs 8,5/10).
 - Merci à ceux qui ont répondu !
 - Cela nous aide à prendre un certain pouls des participants.

Retour sur la saison 2021-2022



- Championnats
 - Participation égale à l'année 2018-19, mais moindre que les équipes qui étaient inscrites en 2019-20.
 - Volleyball Québec essaie d'avoir un employé sur place lors de chaque championnat. Exceptionnellement, pas toujours le cas cette année. Nous avons aussi eu nos défis avec la COVID-19.

Pour la saison 2022-23



- Régions éloignées
 - Grande province et les tournois de Volleyball Québec sont des tournois provinciaux.
 - Solution proposée pour permettre aux régions éloignées de pouvoir recevoir aussi des tournois, mais que les équipes puissent budgéter d'avance.

Pour la saison 2022-23



- Solution proposée :
 - Un tournoi des circuits évolutifs pourra être octroyé dans des régions éloignées (Saguenay-Lac-St-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord ou Est-du-Québec).
 - Voyagement anticipé : Catégorie plus jeune à la région la moins éloignée (15 ans et moins) et la plus vieille (17 ans et moins) à la région la plus éloignée.
 - Peu importe leur région, tous les clubs devront se qualifier pour le circuit.
 - Les clubs devront avoir démontré une implication en ayant participé à au moins un autre tournoi que le Championnat l'année précédente.
 - Un nombre suffisant d'arbitres dans la région sera requis pour la tenue du tournoi.

Pour la saison 2022-23



- 14 ans et moins féminin
 - Divisions 1 et 2 seront offertes, mais nous offrirons aussi la catégorie 13 ans et moins.
- 14 ans et moins masculin
 - Omnium, les deux catégories 4x4 et 6x6 seront offertes.
 - Festival, divisions 1 et 2 seront offertes.

Site d'inscription en ligne

- Le contrat avec Goalline était terminé pour la saison 2021-22.
- Volleyball Canada et les autres provinces (sauf l'Ontario) ont choisi une plateforme d'une compagnie irlandaise pour leur site d'inscription en ligne.
- Volleyball Québec ne croit pas que c'est la meilleure solution pour ses membres.
- La compagnie montréalaise Spordle propose un produit mieux adapté à nos besoins et qui peut offrir le service en français.
- Pour la saison 2021-22, nous avons utilisé une plateforme déjà existante de la compagnie, Spordle One, qui fonctionne très bien et que nous avons pu adapter à nos besoins et aussi à notre fonctionnement avec l'aide de listes dans Drive.



Site d'inscription en ligne

- Spordle One répondait moins à nos besoins pour les inscriptions aux compétitions de volleyball de plage cet été. La plateforme MyTeam.Click est donc utilisée.
- Pour la saison 2022-23, on ne peut encore confirmer si la migration de Volleyball Québec vers Spordle ID pourra être faite.
 - Utiliser le nouveau portail de Spordle ID si celui-ci est prêt
- Ou
- Continuer comme la saison 2021-22
- Nous choisirons ce qui est le mieux pour les clubs.

Calendrier de volleyball 2022-2023

- Rencontre du comité d'harmonisation des calendriers tenue en avril dernier incluant Volleyball Québec, le RSEQ et la Direction de l'activité physique du loisir et du sport.
- Les tournois du secteur secondaire D1 et D3 ne pourront plus être tenus en même temps que les tournois provinciaux de Volleyball Québec.
- Recommandation que le secteur D4 ne tienne pas ses tournois lors des week-ends de tournois identifiés par Volleyball Québec (rapportez les conflits d'horaire, il faut le documenter).
- Une entente historique !

Questions



Merci !

